

Visite ministérielle

Qualité du milieu de vie en CHSLD

Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD DE LA MAISON LEGAULT		
Statut	Privé non conventionné	Nbre de lits perm. au permis	20
Établissement	CHSLD DE LA MAISON LEGAULT	Adresse	3035, CHEMIN SAINT-LOUIS
Région	Capitale-Nationale	Ville	Québec

Informations sur la visite

Date de la visite	13 juin 2023	Reddition de comptes 1	13 juin 2024
Date de transmission			

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.	<ul style="list-style-type: none"> Le comité des usagers n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année. 	Réalisé

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués auprès des résidents afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.	<ul style="list-style-type: none"> Des activités d'information ou de sensibilisation afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance ne sont pas offertes sur une base régulière aux résidents et à leurs proches. 	Réalisé

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident est réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.	<ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement. 	Réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
4. Privilégier des mesures de remplacement afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours.	<ul style="list-style-type: none"> • Les contentions physiques ne sont pas utilisées en dernier recours. 	En cours

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
 Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
 Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
5. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité milieu de vie est inexistant. 	En cours
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
6. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé où l'on retrouve des activités stimulantes, significatives et adaptées.	<ul style="list-style-type: none"> • Le milieu de vie n'offre pas la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature occupationnelle. 	Réalisé